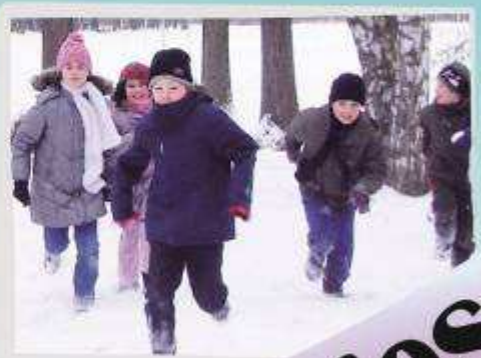


ACCUEILS DE LOISIRS



BIESHEIM
De septembre 2017
à Juillet 2018



Périsco'Pages

Foyers Clubs
d'Alsace



FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

4, rue des Castors 68200 Mulhouse

Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34

fdfc68@mouvement-rural.org / www.fdfc68.org

L Le mot des élus

La Fédération des Foyers-Clubs est présente, de longue date, sur la question de l'animation socioculturelle et des politiques enfance/jeunesse.

C'est sur cette expérience et avec cette légitimité que la Fédération a pris toute sa place au côté des collectivités dans la mise en place des accueils de loisirs.

Un accueil de loisirs est un lieu qui répond certes aux besoins exprimés par les parents mais surtout une structure éducative et non une garderie, animée par des professionnels formés, compétents avec un projet qui s'inscrit dans la durée à travers une démarche d'animation globale et concertée.

Ce lieu a vocation à être complémentaire de l'éducation délivrée par les parents et l'enseignement dispensé par l'école. Il est un formidable outil de socialisation, d'apprentissage, d'éveil et de découverte de l'environnement local.

C'est un pari sur l'avenir pour une jeunesse plus citoyenne.

C'est le pari de l'Education populaire : faire en sorte que les individus ne soient pas de simples spectateurs, consommateurs sur leur territoire mais deviennent au contraire de véritables acteurs, ressources pour leur territoire et capables de le transformer.

Merci aux équipes d'animation pour leur implication quotidienne dans cette dynamique.

Merci aux élus pour leur confiance et leur soutien dans cette démarche.

Patrick Ravinel, Président de la FDFC

L'accueil de loisirs périscolaire

L'accueil de loisirs « les petits princes » est un lieu de vie, de partage, d'apprentissages et de découvertes.

C'est l'apprentissage à la vie en collectivité en créant des liens, des interactions, des échanges entre les enfants et les adultes lors de la vie quotidienne des temps de repas et les temps de loisirs.

C'est la découverte de nouvelles activités, de nouveaux modes d'expressions tant bien artistique que manuel, c'est développer de nouvelles capacités motrices, physiques, les activités de l'accueil de loisirs permettent de développer tout cela.

C'est un lieu où les enfants peuvent découvrir, s'exprimer et grandir en toute sécurité, auprès d'adultes professionnels et disponibles.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs permet également aux enfants de s'inscrire dans des projets à long terme et de les mener à bien.

C'est enfin et surtout un lieu de loisirs, de détente et d'amusement qui facilite la rencontre de nouveaux copains, et où l'on grandit pour devenir le citoyen de demain.

Enfin, de par les échanges, les relations de confiance qui se créent, les parents sont des partenaires indispensables au bon fonctionnement de l'accueil.

Pour cette nouvelle année scolaire notre projet pédagogique va s'articuler autour d'un objectif principal étant de donner vie à l'accueil de loisirs et sensibiliser l'enfant à son environnement différents projets et animations vont être proposées autour de ces objectifs.

Le temps du midi :

L'équipe prend en charge les enfants à la sortie des classes pour les accompagner dans la structure.

Les enfants vont directement dans la salle de restauration. Les maternelles et les élémentaires mangent dans deux espaces distincts.

Important moment de récupération dans la journée de l'enfant le repas est un temps convivial, d'échanges entre les enfants et l'équipe d'animation.

Les adultes sont à table avec les enfants et les aident dans leurs apprentissages. Chaque enfant apprend à goûter, à se servir, à partager tout en étant accompagnés par les adultes. Tous les enfants doivent goûter chaque aliment sauf contre indication médicale.

Les repas sont préparés par API Restauration et livrés en liaison froide au périscolaire.

Ces derniers sont réchauffés par nos soins avant d'être servis aux enfants.

Lors des Temps d'Activités Périscolaire T.A.P. de 15h00 à 16h00

L'équipe d'animation et différents intervenants proposeront des activités diverses et variées pour que chaque enfant puisse s'y retrouver.

Pour cette première période :

- LUNDI : jeux, sieste, aide aux devoirs (du CP au CE2) , football (cm1 cm2) , peinture et périscolaire à la carte (CP au CM2)
- MARDI : sieste, jeux, médiathèque, musée, badminton (ce2 au cm2) bricolage, jeux de société, périscolaire à la carte
- JEUDI : sieste, football, badminton, bricolage, cuisine, périscolaire à la carte

En soirée :

✓ De 16h00 à 18h30

Après un bon goûter, les enfants ont le choix de participer ou non aux ateliers proposés par l'équipe d'animation tel que jeux de société, jeux collectifs, danse, relaxation, bricolage ...

Son fonctionnement

Les jours et les horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi en périscolaire :

- De 11H30 à 13H05, de 15H00 à 16H00 pour les TAP et de 16H00 à 18H30

Mercredi :

- De 11h00 à 18h00

Vacances scolaires :

- De 7h45 à 18h00

Permanences administratives :

Lundi, mardi , jeudi et vendredi de 13H30 à 15H00

Mardi et jeudi de 16h30 à 18h

Tous les jours après 18 heures.

Les temps où l'équipe est avec les enfants sont des temps d'animations. Elle ne peut pas être efficace auprès des enfants tout en prenant des messages des parents. Le bien-être des enfants étant notre priorité l'équipe d'animation ne prendra plus aucunes modifications de planning ni de messages sauf par mail ou téléphone en dehors de ces créneaux horaires.

La prise en charge des enfants :

Le midi et le soir l'équipe est présente dans l'école pour prendre en charge les enfants et les accompagner jusqu'à la structure.

Lorsque les enfants sont amenés à l'accueil de loisirs ils devront être déposés à l'intérieur de la structure par un adulte et pris en charge par un membre de l'équipe d'animation.

Aucun enfant ne sera autorisé à rentrer seul chez lui sans autorisation écrite du représentant légal.

Aucunes personnes autres que les personnes autorisées par les représentants légaux ne peuvent venir récupérer les enfants à l'accueil de loisirs et ceux-ci doivent être munis d'une pièce d'identité.

Toutes les informations concernant l'enfant ou l'inscription de celui-ci devront passées d'adultes à adultes.

Matériels nécessaires pour chaque enfant :

- Une paire de chausson
- Une serviette de table

Toutes les informations concernant l'enfant ou l'inscription de celui-ci devront passer d'adultes à adultes.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants (même l'homéopathie) sans qu'ils soient dans leur emballage d'origine et accompagnés d'une ordonnance.

☎ : 03.89.72.75.05 - ✉ clsh.biesheim@mouvement-rural.org

L'équipe d'animation



L'équipe d'animation permanente est composée :

- D'une directrice titulaire d'un BPJEPS LTP Nature, Environnement et Patrimoine SCHERER Suzel
- D'une directrice adjointe et animatrice titulaire du BAFA et du BAFD HUBER Audrey
- D'une animatrice titulaire du BAFA PICHETTI Angèle
- D'une animatrice titulaire du BAFA : PEUPLE Danielle
 - D'une maîtresse de maison : CULOS Sylvie

Pourront s'ajouter à cet effectif des animateurs vacataires embauchés pour les vacances scolaires.

Les accueils de loisirs des mercredis

Jours et horaires d'ouverture

- Mercredi de 11h00 à 18h00

Les enfants sont récupérés à 11h00 à l'école. Ils ont un temps de défoulement jusqu'à midi puis ils passent à table. De 13h à 14h les enfants participent à un temps calme puis l'équipe d'animation leur propose des activités.

Elles sont réfléchies pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités. Elles tiennent compte des besoins et des capacités de chacun, en veillant à ce que chacun s'y retrouve.

Durant le premier trimestre nous allons :

- Rencontrer les accueils de loisirs de Balgau et de Wolfgantzen
- Bricoler
- Sortir

Les accueils de loisirs des vacances

Horaires d'ouverture :

- De 7h45 à 18h00
- Les temps d'accueil et de départ sont de 7h45 à 9h30 et de 17h00 à 18h00.

Dates d'ouverture de la structure :

- Les vacances d'automne :
du lundi 23 octobre au vendredi 03 novembre 2017
- Les vacances d'hiver :
du lundi 26 février au vendredi 09 mars 2018
- Les vacances de printemps :
du lundi 23 avril au vendredi 04 mai 2018
- Vacances d'été :
du lundi 09 au vendredi 27 juillet 2018 et du lundi 27 aout au 31 aout 2018

Dates de fermeture de la structure :

- Vacances de Noël : fermeture le vendredi 22 décembre au soir.
Reprise le lundi 8 janvier 2018.
- Vacances d'été : Fermeture à la fin de l'alsh été jusqu'à la reprise fin aout.

Inscription

- **Dossier d'inscription**

Pour inscrire votre enfant, veuillez remplir le dossier d'inscription à la structure.

- **Vaccinations**

Munissez-vous d'une copie des vaccinations de l'enfant.

- **Avis d'imposition**

Munissez-vous d'une copie de toutes les pages de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016. L'avis d'imposition est à présenter avant le 30 octobre et de ce fait une rétro session sera possible jusqu'à cette date.

Si la directrice n'est pas en possession **de l'avis d'imposition** avant cette date les tarifs passeront automatiquement au tarif 3.

Le tarif est calculé en fonction de votre revenu imposable divisé par le nombre de part de la famille.

- **Une adhésion annuelle : 10,-€**

à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace valable du 1 septembre au 31 août de l'année suivante. Elle est obligatoire et ouvre droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre de toutes les activités de l'association.

Tarifs commune de Biesheim :

Habitants de BIESHEIM	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M < 2300 €	2300 € < M < 3000€	M > 3000 €
Famille 2 enfants	M < 2700 €	2700 € < M < 3400 €	M > 3400 €
Famille 3 enfants	M < 3800 €	3800 € < M < 4400 €	M > 4400 €

TARIFS DE BASE				
	faibles revenus	revenus 1	revenus 2	revenus 3
Heure périscolaire ou heure de TAP		1,95 €	2,10 €	2,25 €
Repas	4,65 €			

PAUSE MERIDIENNE LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI					
	horaires	faible revenus	revenus 1	revenus 2	revenus 3
Forfait par jour pour repas et garde	de 11 h30 à 13 h15		8,55 €	8,85 €	9,15 €

TAP ET PERISCOLAIRE LUNDI - MARDI - JEUDI					
	horaires	faibles revenus	revenus 1	revenus 2	revenus 3
TAP	de 15 h00 à 16 h00	1,80 €	1,95 €	2,10 €	2,25 €
PERISCOLAIRE	de 16 h00 à 18 h30 (goûter compris)		1,95 €	2,10 €	2,25 €

PERISCOLAIRE VENDREDI					
	horaires	faibles revenus	revenus 1	revenus 2	revenus 3
PERISCOLAIRE	de 15 h00 à 16 h00		1,95 €	2,10 €	2,25 €
	de 15 h00 à 18 h30 (goûter compris)		3,90 €	4,20 €	4,50 €

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI					
	horaires	faible revenus	revenus 1	revenus 2	revenus 3
Garde	de 11 h00 à 12 h00		1,95 €	2,10 €	2,25 €
Repas et garde	de 11 h00 à 14 h00		6,60 €	6,75 €	6,90 €
	de 11 h00 à 18 h00		8,45 €	8,90 €	9,35 €
Garde	de 14 h00 à 18 h00		3,80 €	4,25 €	4,70 €
Diminution pour APC*	de 11 h00 à 12 h00		-0,65 €	-0,70 €	-0,75 €

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES*					
Journée	sans repas		7,00 €	8,00 €	9,00 €
	avec repas		11,00 €	12,00 €	13,00 €

Facturation

Le tarif est calculé en fonction de votre revenu imposable divisé par le nombre de part de la famille.

Les factures sont éditées au mois échu. Elles sont à retirer et à acquitter à l'accueil de loisirs entre le 03 et le 10 de chaque mois. Les factures ne sont ni données aux enfants ni envoyées par courrier.

Après le 10 de chaque mois, les factures impayées seront transmises à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace qui se chargera des relances, à la réception de la quatrième relance par recommander si aucun règlement n'est effectué nous ne pourrons plus prendre en charge votre enfant.

Les moyens de paiement se font à l'ordre de la FDFC

- Par chèque à l'ordre de la FDFC
- En espèces
- Tickets CESU
- Chèques ANCV lors des accueils de loisirs (soit vacances et mercredis)
- Par carte bancaire en appelant la FDFC Alsace

Les enfants inscrits uniquement aux TAP devront impérativement être récupérés à 16h00 précise. Tout dépassement sera facturé avec le forfait du soir.

Les absences

Pour tout changement de planning de votre enfant, veuillez nous prévenir au minimum 48 heures (jours ouvrables) avant midi à l'avance, et en cas d'absence, laissez un message. (Soit pour une absence le jeudi midi prévenir le mardi avant midi).

Dans le cas contraire le forfait midi ou le forfait soir vous seront facturés.

Si l'absence de votre enfant est due à une maladie, un certificat médical vous sera demandé dans le mois en cours et daté du jour d'absence pour pouvoir vous décompter ces journées.

Les informations liées au périscolaire devront être communiquées uniquement à l'équipe d'animation et non à l'équipe enseignante, celles-ci étant deux structures différentes.

En cas de grève des écoles, la structure n'est pas habilitée à accueillir les enfants durant le temps scolaire. **Il appartient aux parents de prévenir l'ALSH en cas d'absence de l'enfant pour cause de grève, d'absence de l'enseignant ou de sortie scolaire.**

Le secteur enfance-jeunesse

Du Sens

Les projets développés par la FDFC68 auprès des enfants et des jeunes s'articulent autour d'enjeux éducatifs forts :

- Apprentissage de la vie en collectivité
- Découverte et expérimentation,
- Socialisation et vivre-ensemble.

...A l'action.

Ces orientations éducatives peuvent se mettre en œuvre à partir :

- D'un diagnostic de territoire,
- D'une définition des besoins matériels et financiers,
- D'une aide au montage de structure d'accueil de mineurs (accueil de loisirs périscolaires)
- De projets de coordination jeunesse

L'accueil collectif de mineurs : une opportunité éducative

Le développement d'une éducation non formelle qui privilégie le loisir intelligent dans des domaines tels que le sport, la culture, les activités environnementales ou scientifiques constitue le cœur de l'engagement de la Fédération. Ces accueils de loisirs sont de véritables laboratoires en matière de coéducation, ils constituent également un formidable espace d'intégration et d'implication des nouvelles familles sur un territoire.

Une présence à toutes les étapes de la mise en place de ces projets :

Etude, évaluation en matière de locaux, information sur les modes de gestion, évaluation financière, gestion des projets,...

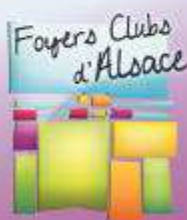
Une complémentarité avec tous les acteurs éducatifs d'un territoire

Ces projets s'inscrivent dans la recherche constante d'une complémentarité avec tous les acteurs éducatifs d'un territoire : parents, enseignants, associations locales. Ces projets doivent également se nourrir des forces d'un environnement local et participer à l'enrichissement de celui-ci.

Dépasser une logique occupationnelle

Le pari éducatif d'aujourd'hui réside dans la recherche d'un compromis qui privilégie la prise en compte des besoins et le développement de l'enfant face aux évolutions sociétales. C'est pourquoi, nous privilégions un accueil de loisirs à la semaine, permettant une continuité et une progression pédagogique.

Une idée de l'Animation !



FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

4, rue des Castors 68200 Mulhouse

Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34

fdfc68@mouvement-rural.org / www.fdfc68.org